ID: 035-233500016-20180215-18_DGS_02-DE

REGION BRETAGNE

n°18_DGS_02

CONSEIL REGIONAL 15, 16 et 17 février 2018 DELIBERATION

Relations financières Etat - Collectivités territoriales : un cadre législatif modifié et inédit

Au-delà d'un simple contrat financier, pour un pacte ambitieux entre la Région et l'Etat

Le Conseil régional convoqué par son Président le 23 janvier 2018, s'est réuni le jeudi 15 février 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents: Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 16h30), Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE (jusqu'à 19h30), Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h45), Madame Delphine DAVID Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h20), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 19h3o), Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 15h), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 19h10), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h25), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD (jusqu'à 18h2o), Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Envoyé en préfecture le 21/02/2018 Reçu en préfecture le 21/02/2018 Affiché le

ID: 035-233500016-20180215-18_DGS_02-DE

Avaient donné pouvoir: Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 16h3o), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT à partir de 19h3o), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 18h45), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT JAMES), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h1o), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur David ROBO à partir de 19h3o), Monsieur Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 15h). Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUET à partir de 19h1o), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 18h25), Monsieur Herbé UTARD (pouvoir donné à Monsieur Sébastien SEMERIL à partir de 18h2o).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 5 février 2018 ;

Vu l'avis de la commission des finances et des affaires générales du 12 février 2018 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional;

Et après avoir délibéré;

DECIDE

(Le groupe Front National vote contre, le groupe Droite, Centre et Régionalistes s'abstient)

- **de donner mandat au Président** pour négocier un conventionnement financier avec l'Etat en application de la loi de programmation des finances publiques ;
- que la Bretagne soit volontaire pour expérimenter un cadre renouvelé de discussion avec l'Etat et **de donner mandat au Président** pour en négocier les termes avec le Préfet de région.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD